

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 mars 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<b>8005-8055, 5<sup>e</sup> Rang</b> Lot : <b>1 841 087</b>  (district <b>Sainte-Rosalie</b> )	Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment agricole, autoriser l'utilisation d'un matériau de toiture souple en toile alors que le Règlement l'interdit.	Article 20.1.1 j)

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 mars 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 février 2025.



Me André Cordeau  
Greffier par intérim